

leur tort, et dict résolument, que ny vostre majesté viendroit jamais à tel expédient, ny qui que ce soit bon serviteur s'en le luy voudroit conseiller; et ayant prié qu'il y pensast encoires, il m'a aussi requis que nous y pensissions de nostre coustel, sans que nous ayons peu tirer davantage pour aujourd'hui; et craignons fort que l'ambition de ceulx de Guyse les face demeurer fermes en cecy. Et il plaina à vostre majesté, à laquelle nous avons ja escript sur ce poinct, nous commander son bon plésir: car nous cognoissons que les François, sans vuyder ce poinct, ne font leur compte de passer outre. Et sy ne sumes hors de craincte que, si ilz nous y treuvent faciles, ilz ne se retirent encoires des aultres choses cy-devant pourparlées; et attendrons le bon plésir de vostre majesté. Escript ce xxviii<sup>e</sup> de ledict Cercamp.

CI.

## PHILIPPE II

A SES PLÉNIPOTENTIAIRES.

(Mémoires de Granvelle, XXXIV, 101 v<sup>o</sup>-103.)

Arras, 26 octobre 1558.

Messieurs, par voz lettres du xxiii<sup>e</sup> et xxiiii<sup>e</sup> de ce mois et du jour d'hier, j'ay tout au long et bien par le menu entendu les altercas que se sont offertz sur les poinctz qui sont tumbz en propos, et le surplus de ce que s'estoit passé es assemblées que jusques lors avez tenu avec les députez de France. Et aiant conféré avec les S<sup>rs</sup> estans riére moy les poinctz requérans response, entre lesquels s'offre, en premier lieu, celluy de la prorogation de la suspension d'armes, l'on a bien esté d'avis convenir que ladicte prorogation se face, non

toutefois indiffiniment, selon que m'escripvez, craindant tousjours que, par ladicte suspension, les François aient quelque dangereuse imagination, ou qu'elle leur soit pour quelque secret qu'il y a de leur coustel, et que, partant, seroit myeulx y préfiger terme court, comme de douze ou quinze jours, ce pendant que j'ay encoires en service mes gens de guerre, pour l'oppinion que l'on a que ce pourra servir pour les aiguillonner à tant plus tost s'esclaircir de ce qu'ilz ont volonté de faire : ce que m'a mehu désirer encoires vostre advis arraisonné cy-dessus, premier que y résoldre.

Le second poinct touché par vozdictes lettres exigeant responce est là où désirez que je vous déclaire, si l'on retourne à parler du dot que je demanderois avec la fille du roy de France pour le prince mon filz, quelle somme vous aurez à nommer. Sur quoy, quant la chose seroit à faire pour deniers, j'en désirerois vostre advis, mesmes comment, en alliances de semblables qualitez, avez sceu qu'on est accoustumé d'user; mais puisque le but que, comme sçavez, je tiens par ceste négociation, est de pouvoir faire ce bien à l'universel de la chrestienté que de luy procurer une bonne paix, il a semblé que l'on debvroit aussy rechercher les moyens qui pourront estre propres pour cest effect; et a l'on mis en avant que l'on pourroit demander pour ledict dot la restitution de Calaix, et que la pouvant obtenir par ce moyen, seroit faciliter la négociation à plus brefve et bonne fin. Et en mon endroit, m'en contenteroie et postposeroye très-voullentiers mon particulier à ung si grand bien publicque : suyvant quoy regarderez de diriger ceste négociation, y procédant par les termes que bien adviserez convenir.

Quant au III<sup>e</sup> et dernier point, d'avertir la royne, madame ma compaigne, de l'estat auquel, jusques à oires, l'on est venu en ceste négociation, je suis bien de vostre advis, de par le conte de Feria faire faire en Angleterre l'office et par les termes qu'escripvez; si a il icy semblé que le myeulx seroit que cest advisement en Angleterre de la duresté des François, en ce poinct de la restitution de Calaix, procédast premièrement des députez dudict Angleterre estans

à Cercamp, que de moy, pour les respectz que facilement pouvez considérer; par où pourrez regarder de, par bon moien, les guyder et mener à faire incontinent ledict advertissement, ce pendant que ledict conte se prépare pour son voiaige, lequel, à son arrivée audict Angleterre, y pourra réitérer ledict office, selon que contiennent vozdictes lettres. Et vous recommandant de vous parforcer à donner toute presse aux François à s'esclaircir en ce que reste, et que bientost l'on puisse veoir le succès et yssue de ceste négociation, comme sçavez convenir en mon endroit; et avez très-bien faict jusques oires. Je n'extenderay ceste plus avant; ains, pour fin, vous recommanderay à la très-sainte garde du Créateur. D'Arras, le xxvi<sup>e</sup> jour d'octobre 1558.

PHE.

Et plus bas :

BERTY.

Au-dessoubz est escript, en espagnol, de la main de sa majesté, ce que s'ensuyt :

« Quando en estos puntos os pareciesse otra cosa, me podreis avisar  
 « dello, pues estamos tan cerca; y en lo de tomar á aquel en dote,  
 « vereis si es cosa que se pueda platicar, y no oslo pareciendo, me  
 « avisareis de vuestro parescer en lo que mas toca á la dote, pues  
 « sabreis mejor que yo lo que en estos casos se suele hazer <sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> « Si votre avis sur ces différents points  
 « s'écartait du mien, vous pourrez me le  
 « faire connaitre, vu notre voisinage. Quant  
 « à la question de la dot, vous examinerez  
 « si c'est une chose praticable, et, sinon,

« vous m'exposerez vos vues sur ce qu'il  
 « conviendrait de faire, étant mieux infor-  
 « més que moi des usages observés en des  
 « cas pareils. »